BY DOUR FESTIVAL

Règlement - Tremplin (LIFT) du 33ème Festival de Dour

Le Tremplin (LIFT) du Festival de Dour est ouvert aux musiciens (groupes ou artistes) compositeurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il est ouvert à tous les styles musicaux du champ des musiques dites « actuelles » : rock, chanson, reggae, hip-hop, électro, pop, etc… LIFT est réservé aux artistes en développement. Sont donc exclus les groupes ou artistes professionnalisés engagés par un contrat discographique auprès des majors, de labels, de producteurs indépendants importants, ainsi que de producteurs de spectacles d'envergure nationale.

Les candidatures pourront se faire entre le 16 mai 2023 et le 27 mai 2022 via un formulaire mis en ligne à l'adresse :

https://court-circuit.band/appels/lift-by-dour-festival

Les finalistes sélectionnés par le jury à la fin du mois de mai se produiront le jeudi 29 juin 2023 à KulturA à Liège. Ce jury sélectionnera un gagnant. Le groupe lauréat sera programmé sur la scène du Labo du Festival de Dour pour l'édition 2023 qui aura lieu les 12, 13, 14, 15 et 16 juillet 2023. Toutes les informations nécessaires sont sur le site dourfestival.eu

Article 1 : Conditions de participation

- Au moins un des membres du groupe est domicilié en Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Le groupe n'est pas engagé par un contrat discographique auprès de majors, de labels nationaux, de producteurs indépendants importants, ainsi que de producteurs de spectacles d'envergure nationale.
- Le groupe interprète un répertoire original. (pas de reprises!)
- Le groupe est disponible le 19 juin ainsi que le 16 juillet 2023.
- Le groupe n'a jamais joué sur le Festival de Dour.

Article 2 : Pièces nécessaires à envoyer

Pour les artistes mineurs, une autorisation parentale est demandée pour participer au concours.

Article 3 : Déroulé du Tremplin du Festival de Dour

Un formulaire en ligne est à compléter entre le 16 mai 2023 et le 27 mai 2023 à l'adresse https://court-circuit.band/appels/lift-by-dour-festival

L'équipe du Festival de Dour choisit 4 finalistes parmi les candidats remplissant les conditions de participation. Les candidats seront informés de la pré-sélection de l'équipe au début du mois de juin 2023.

Une séance d'information animée par Court-Circuit sera proposée aux groupes sélectionnés durant la journée de concerts.

Suivant le choix de l'équipe du Festival de Dour, les 4 finalistes se produiront à KulturA à Liège le 29 juin 2023. Chacun des groupes finalistes défendra son répertoire par une prestation scénique de 30 minutes. Un jury déterminera un gagnant. Le gagnant sera annoncé après le passage des 4 groupes. Le gagnant sera programmé sur la scène du Labo du 33ème Festival de Dour, le 16 juillet 2023.

Article 4 : Refus de candidature

Tout groupe ne remplissant pas toutes les conditions de participation verra sa candidature refusée.

Article 5 : Disqualification

Un groupe peut être disqualifié si :

- Il n'est pas disponible aux dates et horaires du LIFT communiqués par l'organisation (finale du 19 juin au 33ème Festival de Dour, le 16 juillet 2023).
- Il ne communique pas à temps les informations demandées par l'organisation (fiche technique, contrat, etc...).
- Il ne respecte pas les conditions imposées par l'organisation du LIFT.

Article 6 : Sélections

Les jurys de sélection sont souverains et leurs décisions sont sans appel. Leurs choix se basent sur les critères communs suivants : originalité des compositions et des arrangements et qualité de l'interprétation. Pour la finale, ces critères sont complétés par la présence scénique et la réception du public.

Les membres de l'équipe du Festival de Dour formant le jury de pré-sélection déterminent sur écoute les groupes qui joueront le jeudi 29 juin 2023 à KulturA à Liège. L'ordre de passage sera déterminé par tirage au sort.

Article 7 : Technique

Chaque groupe apporte son matériel et en est responsable. Le Festival de Dour, l'Asbl GO GO GO! et KulturA déclinent toute responsabilité en cas de vol et/ou dégât de matériel appartenant aux groupes.

Pour la finale du jeudi 29 juin 2023 à KulturA (Liège), seuls les organisateurs du LIFT

sont responsables de la régie du lieu. La sonorisation et l'éclairage seront mis à disposition des groupes ainsi qu'un ingénieur du son. (Les groupes souhaitant être accompagnés de leur propre ingénieur du son doivent prendre contact avec l'organisation à ce sujet en amont).

Article 8 : Engagements de l'organisation du LIFT

L'organisation s'engage à communiquer toutes les informations nécessaires aux groupes en amont de la finale. L'organisation mettra à disposition des artistes de quoi se restaurer et se désaltérer le jour de la finale le 29 juin 2023.

Article 9 : Engagements des groupes finalistes

Les groupes finalistes s'engagent à fournir les informations et documents demandés par les organisateurs à temps, afin d'assurer le bon déroulement du LIFT. Ils s'engagent à respecter les horaires et conditions communiqués par l'organisation (concerts, line checks, séance d'information, etc...). Ainsi les groupes doivent être présents sur le lieu de la finale au minimum 2 heures avant leur heure de passage et les prestations scéniques doivent être de 30 minutes et pas une de plus ! Ils s'engagent également à avoir un comportement respectueux envers les membres de l'organisation et des jurys ainsi qu'envers les autres groupes et leur matériel.

Article 10 : Gagnant

Le gagnant sera annoncé à la fin du tremplin. Le gagnant aura la chance de jouer sur la scène du Labo du 33ème Festival de Dour, le 16 juillet 2023. Les informations et documents concernant la prestation du gagnant sur le Festival de Dour lui seront communiqués au début du mois de juillet.

Article 11 : Lieu de la finale

La finale du LIFT du 33ème Festival de Dour se déroule à KulturA - 13 rue Roture à Liège.

Le candidat autorise le Festival de Dour, l'asbl GO GO GO ! et KulturA à utiliser le matériel (titres audio, bios et photos) déposé.